

OK
✓

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE MAKAK

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

MAKAK COUNCIL

DECISION N° 001/D/R-CE/D-NK/C.MAKAK/SG/2023 DU 10 AVRIL 2023 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES LETTRE COMMANDES RELATIVES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/R-CE/D-NK/C-MAKAK/CIPM/23 DU 14 FEVRIER 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES DANS CERTAINES LOCALITES DE L'ARRONDISSEMENT DE MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKAK
FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKAK (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu la constitution ;
 Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu la circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2023.
 Vu la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics
 Vu la Circulaire N°0001/PR/MINMAP/CAB DU 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
 Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/R-CE/D-NK/C-MAKAK/CIPM/23 DU 14 FEVRIER 2023 POUR LE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES DANS CERTAINES LOCALITES DI L'ARRONDISSEMENT DE MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE.
 Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Makak
 Vu Le rapport d'analyse des offres
 Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Makak

D E C I D E :

Article 1^{er} – La lettre-commande objet de la consultation susvisée est attribuée aux soumissionnaires ci-après :

LOT N°	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC LU (en F CFA)	MONTANT TTC CORRIGÉ (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
LOT N°1 : Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe dans la localité de Ngoulmakon	ETS LES MERVEILLES B.P : 08 Makak Tél : 694 932 000	19 990 000	19 990 000	Quatre (04) mois
LOT N°2 : Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe dans la localité de Ngombas 2		19 985 000	19 985 000	

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à MAKAK, le 10 AVR 2023

AMPLIATIONS

- MINMAP,
- ARMP,
- DDMAP/NK,
- Président CIPM-MAKAK,
- Intéressé ;
- Affichage/Archives.

Le Maire de la Commune de MAKAK
(Autorité Contractante)

Le Maire
Albogof III Jean Jacques

Maire